

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Assemblée ordinaire du conseil
Lundi 2 mars 2015
À 19h30 au lieu ordinaire des séances

Sont présents :

Guy Dupuis, François Roy, François Pinard, Luc Laplante

Sont absents :

Mathieu Bourque, Carmen Arseneault

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Théroux.
Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Silvie Leclerc, est présente.

02

2015-03-20 Ordre du jour

01 Mot de bienvenue

02 Adoption de l'ordre du jour

03 Adoption des minutes de l'assemblée du mois de février 2015

04 Approbation des comptes

05 Randonnée Gran Fondo Centre-du-Québec 2015 (autorisation)

06 Adoption règlement 2015-01

07 Embauche service incendie (pompier)

Correspondance

1. MMQ (ristourne 2014, 2 717\$)
2. La Corvée Caisse Desjardins de Nicolet
3. Régie des déchets (procès-verbal, assemblée du 17 février 2015)

Varia

Période de questions

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Luc Laplante

Appuyé par monsieur François Pinard

Et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

03

2015-03-21 Adoption des minutes de l'assemblée du mois de février 2015

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis

Appuyé par monsieur François Pinard

Et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les minutes de l'assemblée du mois de février 2015, telles que présentées et sans lecture.

Adoptée

04

2015-03-22 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs 34 122.76\$ et Accès D 41 206.57\$ (salaires et fournisseurs);

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis

Appuyé par monsieur François Pinard

Et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

05

2015-03-23 Randonnée Gran Fondo Centre-du-Québec 2015

Il est proposé par monsieur Luc Laplante

Appuyé par monsieur François Roy

Et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser, sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue, le passage de cyclistes lors de l'événement " Gran Fondo Centre-du-Québec " tenu le 23 août 2015.

Adoptée

06

2015-03-24 Adoption du règlement 2015-01

Il est proposé par monsieur François Roy

Appuyé par monsieur François Pinard

Et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le règlement 2015-01 relatif à un emprunt de 458 925\$ concernant des travaux de mise aux normes du réservoir d'eau potable et de son bâtiment dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée

RÈGLEMENT 2015-01

Province de Québec

MRC de Nicolet-Yamaska

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue

RÈGLEMENT 2015-01

**Décrétant un emprunt de 458 925\$ pour
financer des travaux d'aqueduc (dossier
taxe d'accise 2014 - 2018)**

CONSIDÉRANT la disposition de l'article 1093.1 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue bénéficiera d'une subvention de 648 655\$ dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 -2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue doit effectuer des travaux de mise aux normes du réservoir d'eau potable et de son bâtiment pour un montant de 458 925\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue ne dispose pas des sommes nécessaires pour effectuer lesdits travaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement s'intitule << Règlement numéro 2015-01 décrétant un emprunt pour des travaux de mise aux normes du réservoir d'eau potable et de son bâtiment dossier TECQ 2014 - 2018 >>.

Article 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 458 925\$ pour des travaux de mise aux normes du réservoir d'eau potable et de son bâtiment tels que mentionnés au bordereau de soumission de la MPECO Électrique joint en annexe <<A>> et faisant partie intégrante du présent règlement.

Article 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 458 925\$ pour un terme de deux (2) ans.

Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement du capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe <>, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement.

Article 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte, au paiement de la totalité de la dette, un montant de 458 925\$ provenant de la subvention du programme de la taxe d'accise 2014 – 2018.

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Sainte-Perpétue ce 2 mars 2015.

Line Thérout
Maire

Silvie Leclerc
Directrice générale & secrétaire-trésorière

07
2015-03-25 Embauche service incendie (pompier)

Il est proposé par monsieur Luc Laplante
Appuyé par monsieur Guy Dupuis
Et unanimement résolu par ce conseil d'embaucher monsieur Mathieu Pelchat sis au 1992 rang Saint-Joseph, Sainte-Perpétue, J0C 1R0, à titre de pompier volontaire de la municipalité de Sainte-Perpétue.

Adoptée

20h15 Période de questions

2015-03-26 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
Appuyé par monsieur François Pinard
Et unanimement résolu par ce conseil de lever l'assemblée à 20h15.

Adoptée

Line Thérout
Maire

Silvie Leclerc
Directrice générale & secrétaire-trésorière

